



Guadeloupe, le 29 novembre 2021

1

Lettre Ouverte à :

Monsieur Le Préfet de Guadeloupe
Monsieur Le Président du Conseil Régional de Guadeloupe
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Guadeloupe
Mesdames, Messieurs les Maires de Guadeloupe
Mesdames, Messieurs les Présidents d'EPCI de Guadeloupe
Madame la Rectrice de l'Académie de Guadeloupe
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Guadeloupe
Madame la Directrice de l'ARS de Guadeloupe
Madame Niza PIERROT, Directrice de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers du CHU de Guadeloupe
Monsieur le Président de l'Université des Antilles
Mesdames, Messieurs les Directeurs, Provoiseurs et Principaux des établissements scolaires de Guadeloupe
Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux des Organisations Syndicales de Guadeloupe
Mesdames et Messieurs de la Presse

Mesdames, Messieurs, en vos grades et qualités,

Le 12 novembre dernier, nous vous avons interpellés par une Lettre Ouverte, adressée à l'ensemble de la classe politique de Guadeloupe, aux Représentants de l'Etat de Guadeloupe, Préfet, Rectrice, Directeur du CHUG, Président de l'Université, suite à votre décision collégiale criminelle de suspendre à compter du 02 novembre 2021 les élèves-infirmiers de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers du CHU de Guadeloupe ne « respectant pas » l'obligation de VOTRE PIQÛRE MORTIFÈRE :

- Leur faisant perdre leur statut d'étudiant ;
- Coupant, par la Région Guadeloupe, leur bourse et toutes indemnités rattachées à leur formation ;
- Les excluant de toute formation théorique, présentielle et distancielle ;
- Leur interdisant tout stage pratique inhérent à leur formation.

Dans cette Lettre Ouverte, nous vous disions en substance : **SA KI PA BON POU ZWA PA BON POU KANNA !**

- Si à l'IFSI, il n'y a pas de formation pour UN il n'y aura de formation pour AUCUN !
- Si à l'IFSI, il n'y a pas de stage pour UN il n'y aura de stage pour AUCUN !
- Si à l'IFSI, il n'y a pas de bourse ou d'indemnités rattachées à leur formation pour UN il n'y aura de bourse ou d'indemnités rattachées à leur formation pour AUCUN !

Et terminions nos propos par cette déclaration sans équivoque : **LAGÈ DÉKLARÉ !!!**

Mais visiblement, la **Note d'Information n°2021/07/DCGIEPP du CHUG/NP** de ce 29 novembre de la Directrice de l'IFSI montre qu'à l'instar de la rectrice de Guadeloupe, Madame Niza PIERROT veuille rester perchée, hors-sol, loin de toute réalité ...

Aussi, nous vous le rappelons : **Péké ni lékòl ! ...L'IFSI Fenné pou bon !** Et plus précisément :

→ **Pour vos étudiants de la promotion infirmière 2021/2024 - 1^{ère} année :**

- De stage du semestre 1, du 10 au 30 janvier 2022 : **il n'y aura Point !**
- De reprise imminente à compter du Mardi 30 novembre 2021 de la formation théorique en distanciel : **il n'y aura Point !**

→ **Pour vos étudiants de la promotion infirmière 2020/2023 - 2^{ème} année :**

- De Reprise du stage en présentiel : **AWA !**
- De continuité de la formation clinique au regard de la procédure institutionnelle mise en œuvre : **AWA !**
- De maintien de collaboration/partnership entre les Maîtres/Tuteurs de Stages et le Cadre, Mme Aline GALAS : **AWA !**

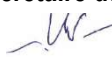
CAPEPEG invite les Pères et Mères de famille et élèves-infirmiers de Guadeloupe à renforcer la CONFRONTATION SANS COMPASSION sur les piquets de grève et barrages pour arracher de vos mains, VOUS LES CRIMINELS :


- **LA SUPPRESSION DE L'OBLIGATION VACCINALE**
- **LA SUPPRESSION DU PASS SANITAIRE**

Nos cœurs, nos voix, nos chants, notre Détermination, Notre Combat pour la VIE, battent au rythme du son du Ka de nos revendications... jusqu'à la victoire finale !

Le Secrétaire de CAPEPEG

La Présidente de CAPEPEG


Ruddy TESSIER - Port : 0690 392 572


Alexandra ZAÏRE - Port : 0690 849 237